



Vente d'une maison en indivision.

Par **mike5113**, le **31/01/2012** à **12:26**

Bonjour, rnNous avons acheter en mai 2008 une maison a 175 000 €.rnNous sommes a 50/50 sur l'acte de vente, ma compagne a versé un apport de 25000 € et a également payé les frais de notaires de 12000€. Nous avons souscrit un prêt de 150 000 € dont je paye l'intégralité depuis la souscription du crédit (elle est co-empruntrice)rnA ce jour le capital restant dû est de 138 535€.rnNous nous sommes séparés en Novembre 2010 (nous n'étions pas mariés) , elle a quitté la maison pour s'installer en région parisienne, j'occupe seul la maison et je continue a payer seul le crédit. La maison est actuellement mise en vente à 190 000€ net vendeur.rnVoici pour les faits.rnMa question est donc la suivante: rnComment va s'organiser légalement le partage de l'argent restant après le solde du crédit?rnMerci d'avance pour vos réponses.